

# **EUROPE Les pompiers volontaires vent debout pour défendre leur statut face à l'Europe**



© L'Indépendant

**Les pompiers volontaires s'insurgent contre un projet de directive européenne qui voudrait les assimiler à des travailleurs percevant salaires et payant des charges. Autre sujet d'inquiétude, la militarisation des directions de la sécurité civile. Autant de thèmes débattus en congrès dans quelques jours.**

Les pompiers volontaires, qui s'estiment menacés par une directive européenne assimilant leur activité à un travail, se réunissent de jeudi à samedi à Angoulême pour leur 117e congrès, avec la ferme volonté d'obtenir un statut juridique les protégeant. *"Si le sapeur-pompier volontaire est assimilé à un travailleur, c'est la fin du volontariat"*, explique le président de la fédération nationale, le colonel Richard Vignon. *"Imaginons un salarié qui a fini sa journée vendredi à 17 h, il devrait bénéficier d'un repos de sécurité de 11 heures, il ne pourra donc*

*pas être d'alerte dans la nuit de vendredi à samedi, comment le remplace-t-on ? On ne peut pas aligner le temps de travail d'un pompier sur celui d'un autre salarié"*, estime-t-il. *"Jusqu'à présent le pompier volontaire reçoit une indemnité. Si l'Europe demande de verser un salaire, il faudra payer des charges, la CSG, ce sera la fin de tout, c'est pourquoi nous voulons que soit écrit noir sur blanc ce qu'est le volontariat : l'engagement librement consenti par un citoyen se mettant au service de la communauté"*, ajoute-t-il.

**Trop chers ?** Aimés par la population, notamment pour leur rôle pendant les catastrophes, les 197 000 pompiers volontaires s'estiment souvent mal considérés par certains élus jugeant qu'ils coûtent trop cher aux collectivités locales. Ils se sentent aussi négligés par le gouvernement actuel, *"qui*

*voudrait nous limiter à un rôle secondaire, de chair à canon*", estime M. Vignon. Jusqu'à présent, les états-majors des six zones de défense (placées sous l'autorité du préfet) étaient commandés par des officiers de sapeurs-pompiers, mais le ministère de tutelle, l'Intérieur, a voulu remplacer trois de ces officiers par des policiers ou des gendarmes. Ces six zones de défense sont basées à Marseille, Metz, Rennes, Lyon, Bordeaux, Lille et ont pour rôle de préparer et planifier la gestion des crises de la zone (feux de forêt, inondation, tempête...). Dans la capitale, les pompiers de Paris, corps uniquement composé de professionnels, sont dirigés par le général Joël Prieur, et c'est un autre pompier, le général Serge Garrigues, qui dirige l'état-major de la zone. "*Pour nous, c'est totalement inacceptable, 99 % des crises sont des crises qui relèvent de la sécurité civile, nous avons obtenu du ministre un moratoire concernant cette décision*" de nommer des policiers ou des gendarmes, explique M. Vignon.

**De la chair à canon ?** "*Quelle est la crédibilité d'un gendarme à un poste de sécurité civile ? Nous refusons la logique du tout-sécuritaire qui veut mettre des policiers et gendarmes partout dans les missions de sécurité civile. Pas question que ces corps soient la France d'en haut et nous la France d'en bas, la chair à canon*", ajoute-t-il. Le congrès débattra aussi de la formation des sapeurs, de l'ordre de 240 heures, qui est jugée trop lourde. "*Il faut prendre en compte les compétences, ne pas imposer à un chauffeur routier une formation pour conduire un fourgon, on n'a pas besoin que tout le monde apprenne à monter à la grande échelle, et à la campagne ce n'est pas la peine d'apprendre à dépanner les ascenseurs*", explique le patron des pompiers. Enfin, pour la montagne, les congressistes évoqueront la volonté prêtée aux gendarmes secouristes spécialisés d'écartier systématiquement les pompiers lors des secours aux victimes d'avalanches.